

BUDGET PRJN

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_2023\_0298

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 02/10/2023

Objet : Convention de mise à disposition d'un local de stockage à la salle Georges DAEL

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Autres types de contrats

Date de télétransmission : 02/10/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_2023\_0298 - Convention de mise \_ disposition d\_un local de stockage \_ la salle Georges DAEL .pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231002-DAJI\_2023\_0298-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/10/2023



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_2023\_0298

**SALLE COMMUNALE SISE 100 RUE DE  
LILLE A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION  
LES ZYGOMATES**

## Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'Association Les Zygomates, association à but non lucratif, a pour objet d'adapter, produire et diffuser des pièces de théâtre, d'intégrer d'autres organisations dans le cadre d'animations propres au développement du théâtre mais aussi à des fins caritatives et/ou événementielles, organiser des manifestations pouvant aider à la promotion du théâtre ... ;

Considérant la démarche de l'Association Les Zygomates qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour stocker son matériel d'activité ;

### **DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** De signer une convention avec l'Association Les Zygomates faisant élection de siège social au 223 rue de l'Yser à Tourcoing, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local de stockage d'une superficie de 23 m<sup>2</sup>, sis 100 rue de Lille à Tourcoing, où l'association Les Zygomates pourra y stocker ses décors de théâtre.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être dénoncée par l'association Les Zygomates sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée **avec accusé de réception**.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

**ARTICLE 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **26 SEP. 2023**



Pour la Ville,  
Le Maire de Tourcoing,  
Doriane BECUE

Accusé Réception en Préfecture le : **02 OCT. 2023**

Publié sur le site de la Ville le : **02 OCT. 2023**